COMMUNE DE LANGUEUX
Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 22 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents	Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Isabelle POULAIN-COLANI, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Isabelle ETIEMBLE, Catherine PEPIN, Angélique STEUNOU, Kristell LE MAUFF, Valérie TRAISSAC, Amandine ANDRE, Marion BOUCHEVREAU
	Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Michaël BAUDET, Jean-Louis SENECHEAU, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Jérôme TRONEL, Christophe MINAUD
Absents excusés	Mesdames Sandrine REDON (pouvoir donné à Kristell LE MAUFF), Françoise HURSON (pouvoir donné à Jean BELLEC)
	Monsieur Christian KERAUTRET (pouvoir donné à Malorie MEHEUST)
Secrétaire	Madame Malorie MEHEUST
Secrétaire Adjoint	Monsieur Christophe MINAUD
Secrétaire auxiliaire	Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2020-69

TARIFICATION ET ORGANISATION DES ACTIVITES DES JEUNES DE 12/17 ANS POUR L'ANNEE 2020-2021

Rapporteur : Madame Laura BLEVIN - Adjointe à l'Enfance et à la Jeunesse

Par le passé, une dynamique a été impulsée autour des adolescents. En parallèle de l'association Mikado, le local Colorado a été ouvert en 2001.

Après plusieurs années de fonctionnement, une baisse de fréquentation s'est fait sentir, entrainant l'arrêt des activités pour la jeunesse.

En 2019, la volonté d'apporter un nouveau service aux adolescents se concrétise par la réouverture du Colorado au mois de juillet, ainsi que l'organisation de mini-camps. Puis les jeunes sont accueillis le mercredi après-midi et pendant les périodes de vacances scolaires.

Aujourd'hui, le souhait de la nouvelle équipe municipale est de développer l'accueil des 12/17 ans (à partir de la 6ème) à travers le Colorado, espace de rencontre structuré pour les jeunes.

Dans cette perspective, la commission Eveil, Enfance et Jeunesse s'est réunie le 15 septembre courant pour réfléchir aux orientations qu'elle souhaite prendre pour la jeunesse.

Dans un premier temps, des animations seront proposées le mercredi après-midi et durant les périodes de vacances scolaires. De nouveaux créneaux horaires pourront être déployés dans la semaine, en fonction des possibilités du service et des attentes des jeunes.

La mise en place d'une carte « Pass'Jeunes » est proposée, afin de fidéliser les adolescents.
Cette carte d'adhésion, qui revêt un caractère obligatoire, permettra à son titulaire d'accéder librement au local et de bénéficier des activités proposées par l'équipe d'animation.

Son coût serait de 10 €/an pour les jeunes domiciliés à Langueux et de 33 €/an pour les jeunes domiciliés dans des communes extérieures.

Pour les activités payantes proposées par le local ados, une facturation serait établie à hauteur de 50 % du coût de la prestation arrondi à l'euro supérieur.

A titre indicatif, le Colorado ouvrira ses portes à compter du 23 septembre 2020.

Aussi, **il vous est proposé :**

- d'acter le principe de développer le service Jeunesse en accueillant les adolescents de 12/17 ans (à partir de la 6ème) au Colorado, les mercredis après-midi à compter du 23 septembre 2020 et pendant les périodes de vacances scolaires, dans un premier temps ;

- de valider l'instauration d'une carte d'adhésion « Pass'Jeunes », obligatoire, pour accéder au local et bénéficier ainsi des activités qui y sont proposées, sachant que la carte couvre la période du 23 septembre 2020 au 30 juin 2021 ;

- de fixer :

    - le montant annuel de l'adhésion à 10 € pour les Langueusiens et à 33 € pour les extérieurs,

    - pour les activités de consommation, une facturation à hauteur de 50 % du coût de la prestation ou du droit d'entrée par jeune, arrondi à l'euro supérieur,

    - pour les activités proposées par les animateurs du Colorado, nécessitant l'achat de matériel (activités manuelles, ateliers cuisine…), une contribution forfaitaire de 2 € sera demandée à chaque participant.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.